



Commission du personnel (collège des autres membres du personnel)



16, rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3
tél. +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

Syndicat des Services Publics - Genève



6, rue des Terreaux du Temple - 1201 Genève
tél: 022 741 50 00 - fax 022 741 50 85
www.sspge.ch

Genève, le 31 mai 2016

Lettre recommandée

DPT 5
REÇU LE
- 3. 06. 2016

Madame Esther Alder
Maire
Conseil administratif de la Ville de
Genève
Palais Eynard
4 rue de la Croix-Rouge
Case postale
1211 Genève 3

Concerne : demande de négociation relative à la prolongation de l'activité au-delà de l'âge de 62 ans

Madame la Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Dans le cadre de nos rencontres régulières avec le Conseil administratif, nos organisations vous ont fait part du souhait de certain-e-s employé-e-s de la Ville de Genève de pouvoir prolonger leur activité au-delà de l'âge statutaire de 62 ans jusqu'à l'âge de la retraite. Leur demande provient du fait que, n'ayant pas atteint le taux de rente maximal prévu par la CAP, le montant de leur rente est insuffisant pour subvenir à leurs besoins financiers jusqu'à leur obtention de la rente AVS. Une anticipation de cette dernière n'est pas envisageable en raison des pertes importantes que cela engendrerait sur leurs futures rentes. Cette contrainte de cesser leur activité à 62 ans les oblige par conséquent à devoir s'inscrire au chômage. Toutefois, au-delà des obligations contraignantes qui en découlent, la durée des prestations LACI ne permet de surcroît pas forcément d'atteindre l'âge AVS, notamment pour les hommes.

Nos travaux relatifs à la retraite anticipée, notamment pour les fonctions pénibles, et au PLEND sont actuellement interrompus en raison de l'établissement du catalogue de toutes les fonctions. Ce processus étant plus long que prévu, il ne permet pas de

déboucher à court terme sur une solution satisfaisante et globale concernant la question des retraites des fonctionnaires de la Ville de Genève.

Nous faisons le constat que de nombreuses demandes de dérogations, au sens de l'article 38 du Statut du personnel et 72 du REGAP, sont actuellement refusées par le Conseil administratif et obligent les personnes concernées à devoir s'inscrire au chômage plutôt que de pouvoir continuer leur activité au sein de l'administration municipale sur la base d'une démarche volontaire.

Nous constatons aussi que les critères actuels pour cette dérogation sont insatisfaisants puisque qu'ils conduisent à ce que des personnes ayant de petits revenus ou des temps partiels ne puissent pas vivre de leur rente jusqu'à l'âge de la retraite. En outre, il semble que certains critères ont été ajoutés, notamment le fait de proratiser au taux d'activité des personnes concernées, par décision unilatérale du Conseil administratif, sans que nos organisations aient été dûment invitées dans le cadre d'une négociation.

Nous avons pris connaissance du projet de délibération PRD-117 visant une modification de l'article 38 al.2 du Statut du personnel et de l'article 72 REGAP. Ce projet a été renvoyé en commission des finances par le Conseil municipal. Cette situation est particulièrement problématique dès lors que l'article 18 al.5 lettre a) précise que le Conseil administratif ou l'instance déléguée par lui à cet effet ouvre des négociations avec les organisations représentatives du personnel et les commissions du personnel concernées avant toute modification du Statut, du REGAP ou du règlement d'application relatif au personnel en uniforme du SIS. Cette disposition doit être respectée par le Conseil administratif et par le Conseil municipal. Dans le cas contraire, il s'agirait d'un dangereux précédent.

Pour toutes ces raisons, nos organisations souhaitent la mise sur pied de négociations avec le Conseil administratif, afin de réviser ces critères ainsi que l'article 72 du REGAP. Un accord signé entre le Conseil administratif et nos organisations s'avère indispensable.

Dans l'attente d'une réponse écrite, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la commission du personnel

Marc Dalphin et Maryline Junod / Co-président-e-s

 M. Junod

Pour le SIT

Valérie Buchs / Secrétaire syndicale



Pour le SSP

Sabine Furrer / Secrétaire syndicale

